



**Plan stratégique
2005-2008**

**Conseil des arts et des lettres
du Québec**



Table des matières

- 2** Lettre à la Ministre
- 3** Message du président-directeur général
- 4** La mission, le mandat et les valeurs du Conseil des arts et des lettres
- 5** **Orientation 1**
Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.
- 8** **Orientation 2**
Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.
- 10** **Orientation 3**
Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.
- 12** **Orientation 4**
Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
- 14** **Orientation 5**
Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.
- 16** **Orientation 6**
Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande-Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

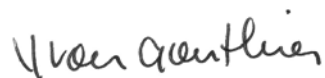
Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Plan stratégique 2005-2008* du Conseil des arts et des lettres du Québec. Ce document a été élaboré en tenant compte du plan d'action gouvernemental, des orientations ministérielles et des orientations sectorielles adoptées par le Conseil au cours des derniers mois. Le *Plan stratégique 2005-2008* tient également compte des orientations du Plan stratégique de votre ministère. Il a reçu l'aval du conseil d'administration du Conseil le 15 juin 2005.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

Comme la plupart des pays industrialisés, le Québec fait face à des mutations sociales et économiques qui risquent de transformer de manière profonde à la fois sa culture vivante et son identité. Le vieillissement accéléré de la population, l'exode des jeunes des régions vers les grands centres, l'essor des communautés culturelles sur l'ensemble du territoire, la volonté de prise en charge par les milieux régionaux de leur propre développement, l'ouverture d'un vaste marché économique planétaire, les limites prévisibles des finances publiques et l'impact des technologies sur la transmission des contenus et des savoirs sont en effet quelques-uns des phénomènes qui doivent aujourd'hui nourrir la réflexion d'ensemble sur les choix de demain en matière de développement culturel.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a élaboré son plan stratégique 2005-2008 en tenant compte de ces enjeux de société et des défis majeurs que soulève aujourd'hui le développement des arts et des lettres. Le développement de la création et de la diffusion, le financement alloué par l'État au domaine des arts et des lettres, l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains, le développement durable des organismes artistiques, la place des arts et des lettres en éducation, la structuration des milieux et l'apport des partenaires locaux et régionaux à la synergie du secteur culturel constituent à cet égard les éléments cruciaux d'un portrait d'ensemble qui risque de subir l'effet des transformations culturelles, sociales et économiques qui sont en cours.

C'est dans ce contexte que le Conseil a établi son plan stratégique et identifié des priorités en travaillant étroitement avec les milieux artistique et littéraire. Il a convié les représentants des associations professionnelles, des regroupements nationaux, des conseils régionaux de la culture, ainsi que les membres de son personnel, à discuter des principales questions auxquelles est confronté le domaine des arts et des lettres : le développement de la carrière des artistes et des écrivains, la viabilité des organismes artistiques sur l'ensemble du territoire, l'essor des nouvelles pratiques actuelles, la diversité des publics et la reconnaissance des créateurs au sein de leur collectivité.

Au terme de ces consultations, le Conseil a établi six grandes orientations qui lui permettront, d'ici 2008, de renforcer l'identité culturelle du Québec et d'atteindre des objectifs ciblés dans le domaine des arts et des lettres. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de gestion axée sur les résultats, de qualité des services aux citoyens et de transparence. Ils tiennent également compte de la vision et des priorités d'action du gouvernement énoncées dans *Briller parmi les meilleurs* et du *Plan de modernisation de l'État 2004-2007*.

Yvan Gauthier
Président-directeur général

La mission, le mandat et les valeurs du Conseil des arts et des lettres

La mission

Créé dans la foulée de la première Politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. Il veille, à travers l'ensemble de ses interventions, au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels. Il épouse ainsi les grandes orientations du gouvernement du Québec en matière de reconnaissance sociale et juridique des artistes, créateurs, écrivains et interprètes.

Le mandat

Le Conseil a pour responsabilité de soutenir, par ses programmes de bourses et de subventions, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts du cirque, des arts multidisciplinaires, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil a également le mandat de conseiller la ministre de la Culture et des Communications et de conclure des ententes avec des partenaires.

La vision

Soutenir la création dans le domaine des arts et des lettres afin de contribuer activement à l'occupation culturelle de tout le territoire québécois et de faire rayonner les artistes et les écrivains auprès d'un large public.

Les valeurs

Le Conseil souscrit à des valeurs qui motivent l'ensemble de ses actions auprès de la communauté artistique et littéraire et de l'ensemble de la société québécoise :

- Autonomie et liberté de création des artistes et des écrivains
- Indépendance artistique et administrative des organismes
- Reconnaissance du mérite artistique par les pairs
- Concertation avec les milieux artistique et littéraire
- Rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière
- Efficience des processus de gestion et imputabilité du personnel

Orientation 1

Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.

Contexte

L'évolution accélérée des pratiques artistiques et littéraires

Les artistes et les écrivains du Québec mènent des travaux de recherche et de création d'une grande richesse. Leur présence dans la communauté s'est affirmée et leur rayonnement sur le plan international s'est amplifié au cours des dernières années.

Cette vitalité du monde de l'art n'est pourtant pas acquise. L'évolution des pratiques artistiques et littéraires, l'impact des technologies numériques, la multidisciplinarité des approches, l'ouverture de nouveaux marchés et l'accélération des modes de diffusion transforment la nature des outils d'expérimentation et de production. Ces facteurs ont aussi des impacts sur les besoins de perfectionnement, le niveau des ressources financières et les structures de soutien qui sont nécessaires au développement de la carrière.

Des besoins spécifiques à toutes les étapes de la carrière

Chaque année, de nombreux artistes et écrivains de la relève souhaitent pénétrer le marché du travail artistique. Or, encore trop peu d'organismes artistiques disposent de lieux et de moyens financiers adaptés à l'intégration de jeunes artistes, à l'accueil en résidence et au séjour de création. Les besoins à cet égard sont grandissants et les possibilités sont rares.

Les artistes et les écrivains chevronnés souhaitent quant à eux des ressources qui font malheureusement défaut. L'absence de moyens adaptés au développement continu de leur carrière, l'écart grandissant qui sépare le coût réel de leur projet par rapport au soutien accordé et la rareté des outils de promotion sont quelques exemples qui illustrent les limites des programmes de bourses et de subventions actuels.

Artistes et écrivains en quête de reconnaissance

Des efforts ont été menés au cours des dernières années pour améliorer les conditions de vie des artistes et leur reconnaissance au sein de la société québécoise. La ministre de la Culture et des Communications a dévoilé un ensemble de mesures pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes et des écrivains. Or, les efforts continus de tous les intervenants doivent être maintenus.

Travailleurs autonomes ayant à leurs charges les nombreux aspects de leur carrière, les créateurs sont souvent dépourvus de protections sociales et de leviers fiscaux appropriés à leurs situations. Le niveau des revenus totaux moyens des artistes et écrivains, dans de nombreux domaines, demeure en deçà des revenus totaux moyens de la population en général. Le versement de droits d'auteur et le respect de la propriété intellectuelle, comme l'aménagement de conditions salariales équitables demeurent des objectifs de premier plan pour l'ensemble du milieu des arts et des lettres.

Le Conseil est par ailleurs sensible à l'essor des arts et des lettres des communautés culturelles et des Autochtones. L'expression culturelle de ces communautés demeure peu soutenue et mérite qu'elle soit davantage partagée et appréciée par toute la collectivité québécoise.

Enjeux

Axes d'intervention et objectifs

- L'enrichissement de l'identité culturelle du Québec.
 - Le niveau d'excellence des artistes et des écrivains professionnels.
 - La diversité des expressions artistiques et littéraires.
- Soutien aux créateurs**
- D'ici 2008, contribuer à améliorer les conditions de création et de production des artistes et des écrivains.
 - D'ici 2007, réviser le programme de bourses aux artistes et aux écrivains et l'adapter à l'évolution de la carrière dans chaque domaine artistique.
 - D'ici 2008, maintenir l'accès à des studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec.
 - D'ici 2008, soutenir des projets de résidences d'artistes et d'écrivains au sein de structures d'accueil au Québec et hors Québec.
 - D'ici 2008, encourager le perfectionnement et le développement des compétences artistiques.
- Conditions socio-économiques et reconnaissance des artistes et des écrivains**
- D'ici 2008, veiller à l'amélioration des conditions socio-économiques et reconnaître la contribution des artistes et des écrivains au sein de la société québécoise.
 - D'ici 2008, maintenir des modalités d'attribution faisant en sorte que l'aide consentie par le Conseil aux organismes contribue à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains.
 - D'ici 2008, signifier des attentes aux organismes sur le respect du statut de l'artiste, de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.
 - D'ici 2007, participer aux travaux de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernementale sur les conditions socio-économiques des artistes et des créateurs*, notamment en matière de santé et sécurité du travail des danseurs.
 - D'ici 2006, actualiser la politique de prix et reconnaissances du Conseil.
- Arts et collectivités**
- D'ici 2008, participer à l'essor des arts et des lettres des Autochtones et des communautés culturelles en soutenant des projets de création et de diffusion de différentes cultures.

Indicateurs

- Mesure de l'écart entre la bourse moyenne demandée et accordée en recherche et création. En 2004-2005, cet écart s'établissait à 18,3 %.
- Nombre d'artistes et d'écrivains occupant les studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec. En 2004-2005, 27 artistes et/ou écrivains ont occupé les studios et ateliers-résidences au Québec et à l'extérieur.
- Nombre d'artistes et d'écrivains recevant une bourse pour des activités de perfectionnement. En 2004-2005, 59 artistes et/ou écrivains ont participé à des activités de perfectionnement.
- Nombre de prix et reconnaissances accordés par le Conseil. En 2004-2005, le Conseil a attribué 17 prix et 4 bourses de carrière.
- Montants consacrés par les organismes artistiques à la rétribution des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels. En 2003-2004, un montant de plus de 114 M\$ a été versé pour rémunérer les créateurs et l'ensemble des travailleurs culturels, par les organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil.
- Nombre de projets de création et de diffusion issus des Autochtones et des communautés culturelles soutenus par le Conseil. En 2004-2005, près de 100 artistes et/ou écrivains professionnels issus des Autochtones et des communautés culturelles ont obtenu une aide financière du Conseil pour réaliser leurs projets de création et de diffusion.

Orientation 2

Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.

Contexte

L'essor extraordinaire des réseaux de production et de diffusion

Fondés et gérés très souvent par des artistes, des écrivains, des interprètes et des artisans professionnels, les organismes artistiques du Québec regroupent les créateurs autour de lieux et de services qui assurent, généralement, des conditions favorables à la production et à la diffusion des œuvres. Or, le développement accéléré de ce réseau d'organismes soulève aujourd'hui des défis nouveaux compte tenu des ressources disponibles. Bien que de nouveaux crédits soient venus consolider le fonctionnement de nombreux organismes, les sources de financement actuelles ne leur permettent pas de réaliser pleinement leur mission et de développer leurs activités. Le renouvellement des équipements spécialisés et l'amélioration des lieux de diffusion en souffrent. Les marges de manœuvre pour soutenir la relève restent quant à elles marginales et peu propices au développement organisationnel.

Le risque de voir s'éroder les acquis

Les organismes soutenus par le Conseil combinent des fonctions multiples, à la fois artistiques, administratives et communautaires, à travers une diversité de modèles et de gabarits. Ils conjuguent ainsi des ressources humaines compétentes à des lieux d'accueil et de travail hautement spécialisés : ateliers, salles d'exposition et de spectacles, studios multimédias, centres d'accès, plateaux de danse et salles de répétition où de nombreux artistes et écrivains exercent leur profession.

En dépit d'efforts remarquables pour diversifier leur financement, les organismes n'arrivent pas à compter sur des sources de revenus durables et majorés de façon régulière. On constate qu'ils ont de la difficulté à préserver les compétences des emplois et à assumer pleinement leurs responsabilités à l'égard de l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des artisans et des écrivains. La précarité de leurs sources de financement comporte donc un risque de voir s'éroder au fil du temps des acquis uniques en termes d'expertise et de savoir-faire.

Une économie des arts et de la culture en pleine mutation

L'évolution des pratiques et des contenus artistiques a fortement diversifié la nature des activités des organismes. Ceux-ci produisent, diffusent, circulent, animent, forment, éduquent, sensibilisent. Pendant que le Conseil cherche à soutenir l'émergence d'initiatives audacieuses dans l'ensemble des régions du Québec, le défi d'établir une vision cohérente et concertée du développement de chaque domaine artistique se fait pressant. De très nombreux organismes artistiques et littéraires du Québec sont, en outre, confrontés aux exigences d'une économie de la culture hautement compétitive à l'échelle nationale et internationale. Faisant face à une offre culturelle abondante et diversifiée, les organismes ne disposent pas actuellement des leviers financiers, promotionnels et fiscaux adaptés à la nature des investissements que comportent l'émergence de nouvelles initiatives, le développement de nouveaux marchés et la mondialisation de l'économie. Dans un tel contexte, l'inventivité des acteurs culturels ne peut suffire face aux difficultés financières que rencontrent les organismes à certains stades de leur développement.

Enjeux

Axes d'intervention et objectifs

- Le renforcement et le renouvellement des réseaux de création et de production artistiques.
 - Le développement structuré de chaque domaine artistique.
 - La viabilité des organismes artistiques et littéraires.
- Soutien aux organismes de production et de diffusion**
- D'ici 2008, assurer aux organismes méritants un financement durable permettant la réalisation de leur mandat et le renforcement du secteur artistique dans son ensemble.
 - D'ici 2008, consolider le financement des organismes soutenus au fonctionnement afin de prendre en compte l'ensemble de leurs activités (production, création, promotion, circulation, etc.)
 - D'ici 2008, adapter le soutien financier des projets de production, de promotion et de diffusion en fonction des contextes artistique et territorial.
 - D'ici 2008, appuyer le développement des organismes de la relève et les projets qui ont un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique.
 - D'ici 2008, soutenir l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels.
 - D'ici 2008, encourager le maintien et le renouvellement des compétences du personnel artistique.
 - D'ici 2008, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures de perfectionnement pour l'ensemble du personnel des organismes de concert avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture, Emploi-Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le gouvernement fédéral.
 - D'ici 2006, adopter des mécanismes de soutien aux organismes en difficulté.

Indicateurs

- Montant de l'aide moyenne accordée aux organismes soutenus au fonctionnement. En 2004-2005, l'aide octroyée par le Conseil aux organismes soutenus au fonctionnement atteignait 1 53 828 \$.
- Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement sur la base d'un financement pluriannuel. En 2004-2005, 228 organismes artistiques bénéficiaient d'un financement pluriannuel, soit 68 % des organismes soutenus au fonctionnement.
- Pourcentage d'artistes et de travailleurs culturels de moins de 35 ans employés par les organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil.

Orientation 3

Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.

Contexte

Des œuvres à faire connaître et des publics à conquérir

Les organismes soutenus par le Conseil ont enregistré des gains en matière de fréquentation, mené des expériences fécondes auprès des jeunes et accentué, à travers plusieurs réseaux de diffusion, la circulation des œuvres auprès de nouveaux publics. Or, notre connaissance des publics et des marchés reste à développer. Des auditoires nouveaux surgissent en fonction des secteurs artistiques, des segments de population ou des territoires. L'intérêt des jeunes pour les arts s'est radicalement transformé avec la diversité des contenus et des modes de diffusion. Le vieillissement de la population risque quant à lui de modifier les attentes en matière de participation aux arts et aux lettres.

Il faut en outre reconnaître que les œuvres des artistes et écrivains d'ici restent souvent méconnues du public, notamment chez les jeunes. Dans ces domaines, les ressources consacrées par les organismes sont minimes, parfois inexistantes. Les programmes de subventions n'offrent pas une grande latitude pour la tenue d'expériences de sensibilisation aux arts. Pour certains secteurs artistiques dont la danse, la littérature, la musique contemporaine, les arts visuels contemporains et les nouveaux médias, le public reste à conquérir.

Des œuvres de qualité à la marge des productions de masse

On peut certes mesurer la croissance des publics en termes de retombées monétaires, mais l'expérience des arts et des lettres doit d'abord être accessible et partagée par l'ensemble des citoyens. Dans le but d'assurer la vitalité culturelle du Québec, la reconnaissance de la richesse des contenus artistiques et l'accès à une diversité d'œuvres de qualité demeurent des défis à l'échelle du territoire québécois et une des conditions préalables à la démocratisation de la culture.

À cet égard, force nous est de constater que les investissements publics et privés consacrés à la diffusion des arts et des lettres n'arrivent pas à assurer un rayonnement soutenu des productions de recherche et de création artistiques auprès du grand public. Les diffuseurs de spectacles, d'expositions et de programmes artistiques, qu'ils soient spécialisés ou pluridisciplinaires, ont encore du mal à concerter leurs actions. Les outils et les moyens de mise en marché sont généralement limités. L'état des équipements de diffusion dans certains domaines artistiques et dans certaines régions s'avère problématique.

Enjeux

- La présence des artistes, des écrivains et de leurs œuvres dans l'ensemble des régions du Québec.
- L'accès des citoyens et des citoyennes à une diversité d'œuvres artistiques et littéraires.

Axes d'intervention et objectifs

Diffusion et circulation au Québec

- D'ici 2008, assurer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques auprès du public sur l'ensemble du territoire.
- D'ici 2007, travailler de concert avec différents partenaires impliqués dans la diffusion et la circulation au Québec.
- D'ici 2007, collaborer à établir une stratégie d'intervention concertée en matière de diffusion nationale.
- D'ici 2007, participer et amorcer des chantiers de réflexion spécifiques à certains domaines artistiques en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres au Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion (organismes artistiques, ministère de la Culture et des Communications, Télé-Québec, ministère de l'Éducation, instances fédérales, régionales et municipales.)
- D'ici 2008, participer activement aux travaux des tables sectorielles mises en place par le ministère de la Culture et des Communications.

Développement et sensibilisation des publics

- D'ici 2008, approfondir la connaissance des marchés et des publics.
- D'ici 2008, réaliser des analyses et participer à des études sur la diffusion des œuvres et des productions, sur les publics et les marchés potentiels.
- D'ici 2008, mettre en œuvre des mesures adaptées de développement et de sensibilisation de publics pour chaque domaine artistique.

Indicateurs

- Nombre d'activités diffusées au Québec par domaine artistique et littéraire. En 2003-2004, 8 047 représentations en arts de la scène ont été présentées au public québécois, 847 activités (expositions, ateliers, performances, résidences et publications) ont été offertes par les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques et 106 numéros de périodiques culturels ont été publiés.
- Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées au Québec par discipline artistique. En 2003-2004, 1 020 représentations en arts de la scène ont circulé sur le territoire québécois dont 75 % d'entre elles étaient en théâtre.

Orientation 4

Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.

Contexte

Une présence internationale qui s'affirme

La présence des créateurs et des organismes artistiques sur la scène internationale a connu une croissance significative au cours des cinq dernières années. En 2002-2003, les artistes de la scène ont présenté à eux seuls 1 292 représentations à l'étranger générant plus de 13 millions de dollars. Plus de 764 artistes, écrivains et travailleurs culturels y ont participé. Les retombées sont déjà palpables et les marchés potentiels de nombreux pays leur sont ouverts. En arts visuels, en métiers d'art, en arts médiatiques et en littérature, les déplacements et les séjours d'artistes et d'écrivains à l'étranger se font certes plus nombreux, mais la diffusion d'ensemble reste à développer sur les réseaux étrangers.

Il nous faut constater, dans ce contexte, que la diffusion internationale des arts et des lettres connaît une crise de croissance accélérée : les outils d'intervention ne sont plus adaptés, une vision d'ensemble et une plus grande cohérence des interventions gouvernementales font parfois défaut. En effet, les artistes, les écrivains et les organismes frappent encore à de trop nombreuses portes pour obtenir de l'aide. Ils souscrivent parfois à des programmes qui ne correspondent pas à leurs besoins. Les leviers financiers restent peu diversifiés et souvent peu adaptés aux exigences des marchés extérieurs. Constatons enfin que notre connaissance commune des marchés et des publics extérieurs, par exemple, demeure peu développée.

Enjeux

- **La reconnaissance et le rayonnement de l'identité culturelle du Québec à travers le monde.**
- **L'excellence des créateurs et des créatrices du Québec à l'étranger.**

Axes d'intervention et objectifs

Rayonnement sur la scène internationale

- D'ici 2008, assurer la présence continue des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
- D'ici 2007, établir une stratégie d'intervention en matière d'action internationale.
- D'ici 2008, accroître le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres et des artistes sur la scène internationale.
- D'ici 2008, consolider le réseau des ateliers et studios-résidences en souscrivant à de nouvelles ententes.
- D'ici 2008, accroître la réciprocité des échanges avec les pays hôtes des productions et des œuvres québécoises.
- D'ici 2007, participer à des chantiers de réflexion en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres hors Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion (organismes artistiques, ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles, ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, instances fédérales, régionales et municipales.)
- D'ici 2007, participer activement aux travaux du comité conjoint de stratégie internationale mis en place par le Ministère et réunissant les membres du réseau culturel (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles).
- D'ici 2008, poursuivre le travail d'information et de collaboration auprès des partenaires de la scène internationale : le réseau culturel, le ministère des Relations internationales, le Conseil des Arts du Canada et les vis-à-vis à l'étranger.
- D'ici 2008, mener des travaux afin d'approfondir la connaissance des marchés et des publics hors Québec.

Indicateurs

- Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées hors Québec par discipline artistique. En 2003-2004, 1 743 représentations en arts de la scène ont été diffusées à l'extérieur du Québec dont 60 % d'entre elles étaient en théâtre.
- Nombre de productions et de représentations en arts de la scène provenant de l'étranger.
- Dépôt du *Plan d'action à l'international* du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Orientation 5

Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.

Contexte

La quête de nouveaux leviers

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est le plus important organisme québécois de soutien gouvernemental aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques sans but lucratif. Il accorde chaque année au moyen de bourses, de prix et de subventions une aide financière qui, en 2003-2004, atteignait plus de 66 millions de dollars.

Bien que les investissements financiers du Conseil soient des contributions importantes aux revenus des organismes artistiques et littéraires, ceux-ci doivent souvent trouver un financement complémentaire pour assurer la réalisation de l'ensemble de leurs activités. Le contexte actuel des finances publiques impose donc de nouveaux modèles et de nouvelles stratégies, basés sur des partenariats inventifs, qui permettront d'appuyer le travail d'autofinancement des organismes artistiques professionnels.

S'ajuster aux dynamiques culturelles de chaque région

L'essor des arts et des lettres ne peut être assuré sans tenir compte des niveaux de développement et des spécificités propres à chaque territoire et région du Québec. Au cours des vingt dernières années, chaque région du Québec a développé des vecteurs d'activités culturelles qui constituent aujourd'hui une identité régionale forte dans le domaine des arts et des lettres. Or, le développement des arts et des lettres ne peut se concevoir sans tenir compte des défis que devra relever chacune de ces régions : effritement des infrastructures collectives dans les régions éloignées, migration des jeunes, des travailleurs et des familles vers les grands centres, densification des zones urbaines. Il devient donc fondamental pour le Conseil de travailler de concert avec ses partenaires en région pour assurer l'occupation culturelle de tout le Québec.

Enjeux

- **L'action concertée des secteurs publics et privés dans le soutien aux arts.**
- **La diversification des sources de financement des arts et des lettres sur l'ensemble du territoire québécois.**

Axes d'intervention et objectifs

Financement des arts et des lettres

- D'ici 2008, faire augmenter le budget des arts et des lettres au Québec en développant notamment de nouvelles avenues financières.
- D'ici 2008, mettre en œuvre la Fondation des arts et des lettres.
- D'ici 2008, documenter et actualiser la nature et le niveau des besoins inhérents au soutien à la création, la production et la diffusion des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec.
- D'ici 2008, étudier la faisabilité et l'efficacité d'autres modes de soutien.
- D'ici 2007, participer aux initiatives ministérielles visant à stimuler les dons des particuliers et des entreprises au domaine de la culture.
- D'ici 2008, encourager les organismes dans leur recherche de financement complémentaire.

Partenariat, régions et territoires

- D'ici 2008, établir des stratégies concertées pour soutenir l'occupation culturelle sur tout le territoire du Québec.
- D'ici 2008, participer aux initiatives ministérielles visant la concertation régionale.
- D'ici 2008, poursuivre la conclusion d'ententes avec différents partenaires de la scène régionale sur la base d'une action concertée et adaptée aux besoins des milieux artistiques concernés.
- D'ici 2008, développer des partenariats et de nouvelles approches de soutien adaptées aux besoins des milieux artistiques et aux dynamiques culturelles de chaque région et territoire.
- D'ici 2008, instaurer de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes et d'écrivains autochtones et des communautés culturelles.

Indicateurs

- Pourcentage des revenus des organismes artistiques, soutenus au fonctionnement par le Conseil, provenant du secteur privé sous forme de dons, de commandites et/ou d'activités bénéfiques. En 2003-2004, près de 14 % de tous les revenus des organismes soutenus par le Conseil provenaient du secteur privé.
- Nombre d'ententes spécifiques et d'accords de coopération conclus avec différents partenaires. En 2004-2005, le Conseil avait conclu 15 ententes de développement artistiques avec des villes et des régions du Québec.

Orientation 6

Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.

Contexte

Conjuguer accessibilité, souplesse et rigueur administrative

Tout comme la population en général, les acteurs du monde culturel ont des attentes élevées en matière de services publics puisque la qualité de ceux-ci rejaillit directement sur la planification et la réalisation de leurs projets. Les artistes, les écrivains et les organismes consacrent un temps précieux à rédiger de nombreuses demandes d'aide financière auprès d'instances qui se multiplient. Leurs besoins par ailleurs se transforment, nécessitant souplesse et efficacité d'intervention. Le Conseil est conscient que des efforts de modernisation dans la gestion des demandes s'imposent. Le milieu artistique souhaite de plus une présence accrue des représentants du Conseil sur l'ensemble du territoire québécois.

En outre, le Conseil a toujours mis l'accent sur la qualité de ses communications, la compétence de son personnel, la rigueur de ses processus d'attribution et la transparence de ses pratiques de gestion des ressources. Il entend poursuivre dans cette direction au cours des prochaines années avec la même vigilance afin d'assurer un traitement équitable des demandes qui lui sont adressées.

Rester à l'écoute des milieux artistique et littéraire

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a été créé afin d'associer le milieu artistique à la gestion des décisions qui le concernent. C'est ainsi qu'il a développé depuis sa création des orientations en étroite concertation avec les milieux artistique et littéraire. Son appui à la vie associative est resté significatif. Une expertise et des compétences très riches, faisant appel à la participation de pairs et de spécialistes, lui ont permis de tenir à jour sa connaissance et sa compréhension de chaque domaine artistique. Le Conseil doit donc maintenir et approfondir ses connaissances de la réalité culturelle afin d'adapter ses interventions. Le vieillissement de la population artistique, le développement culturel régional, les nouvelles sphères d'intérêt chez les jeunes et l'essor des arts au sein des communautés culturelles sont quelques-uns des phénomènes qui l'interpellent. Sa collaboration auprès des principaux acteurs du développement culturel dans toutes les régions, tout comme sa participation aux débats qui mobilisent le monde des arts, des lettres et de la culture demeurent essentielles à cet égard.

Enjeux

- La qualité des services offerts aux artistes et aux organismes artistiques.
- L'adhésion aux valeurs fondamentales du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Axes d'intervention et objectifs

Services à la communauté

- D'ici 2008, assurer des services accessibles et efficaces.
- D'ici 2008, actualiser la *Déclaration de services aux citoyens*.
- D'ici 2008, favoriser un accès égal des hommes et des femmes aux programmes et processus en vigueur au Conseil.
- D'ici 2008, transmettre une information régulière et de qualité.
- D'ici 2007, concevoir et mettre en œuvre le nouveau *Plan de communication* du Conseil.
- D'ici 2008, sensibiliser la population à l'évolution des arts et des lettres.

Activités de gestion

- D'ici 2008, ajuster les programmes de bourses et de subventions et leur mode de gestion en fonction des besoins du milieu.
- D'ici 2008, évaluer l'impact et la portée des interventions du Conseil dans chaque secteur.
- D'ici 2008, réviser les objectifs, les critères et les processus d'évaluation des programmes de bourses et de subventions.
- D'ici 2008, simplifier et alléger les processus de gestion et la reddition de compte des organismes.
- D'ici 2007, travailler de concert avec la Société de développement des entreprises culturelles à la redéfinition des champs d'intervention respectifs.
- D'ici 2007, poursuivre l'arrimage des programmes du Conseil à la reconfiguration des programmes génériques du ministère de la Culture et des Communications.
- D'ici 2008, maintenir des pratiques de gestion rigoureuses, transparentes et équitables.
- D'ici 2008, s'assurer de l'impartialité et de l'indépendance des comités, jurys, membres du personnel et administrateurs du Conseil.
- D'ici 2008, exploiter le potentiel informatique pour le traitement des demandes, le processus d'évaluation, la gestion et la transmission des résultats.

Orientation 6

- D'ici 2008, maintenir des processus de planification, de contrôle et de vérification adaptés aux exigences d'une saine gestion des ressources financières.
- D'ici 2008, consolider l'expertise et les compétences du personnel.
- D'ici 2008, assurer le traitement diligent et équitable des plaintes et requêtes.

Concertation et vision

- D'ici 2008, participer activement aux débats et à la réflexion sur l'évolution des arts et des lettres.
- D'ici 2008, conseiller la ministre de la Culture et des Communications et exercer une activité de veille portant sur l'évolution des arts et des lettres.
- D'ici 2008, renforcer la concertation avec les associations professionnelles, les regroupements nationaux, les conseils régionaux de la culture et autres conseils des arts.
- D'ici 2008, participer aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications.

Indicateurs

- Nombre d'interventions des représentants du Conseil auprès de la communauté artistique et des partenaires sur l'ensemble du territoire québécois. En 2004-2005, plus de 150 activités (séances d'information, rencontres avec des partenaires ou des représentants du milieu) ont été réalisées.
- Proportion de femmes ayant obtenu une bourse et ayant participé aux différents comités et jurys d'évaluation par les pairs. En 2004-2005, 46 % des artistes boursiers du Conseil sont de sexe féminin et une proportion équivalente a fait partie des différents jurys et comités d'évaluation.
- Temps de traitement des demandes d'aide financière pour les programmes de bourses et de subventions. En 2004-2005, le temps de traitement pour les demandes de bourses se situait à trois mois et pour les demandes de subventions à quatre mois.

**Bureaux du
Conseil des arts et des
lettres du Québec**

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

Rédaction
Direction du développement, de l'action régionale et internationale

Production
Direction des relations publiques

Conception graphique
François Dallaire

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISBN : 2-550-45944-X